

ASSEMBLÉE NATIONALE
13 octobre 2023

PLF POUR 2024 - (N° 1680)

Adopté

AMENDEMENT N ° II-CD164

présenté par
Mme Luquet

ARTICLE 35

ÉTAT B

Mission « Écologie, développement et mobilité durables »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)		
Programmes	+	-
Infrastructures et services de transports	0	0
Affaires maritimes, pêche et aquaculture	0	0
Paysages, eau et biodiversité	0	0
Expertise, information géographique et météorologie	0	0
Prévention des risques	0	0
Énergie, climat et après-mines	0	150 000 000
Service public de l'énergie	0	0
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables	0	0
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires	150 000 000	0
TOTAUX	150 000 000	150 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Face au dérèglement climatique et à la multiplication des phénomènes extrêmes que celui-ci engendre, la renaturation de nos villes et villages est un enjeu majeur pour nous permettre de nous adapter.

En effet, chaque année, la multiplication des inondations, la pollution ou encore la surmortalité due à la chaleur, entraînent des dépenses qui s'élèvent à plusieurs dizaines de milliards d'euros.

On le sait, l'artificialisation des sols a un effet direct sur l'amplification des ces phénomènes et sur les dégâts qu'ils provoquent. Remettre de la nature en ville, c'est lutter contre les îlots de chaleur, c'est améliorer l'écoulement et le drainage des sols, c'est dépolluer l'air, c'est faire revenir la biodiversité là où elle a disparu. Les effets sont donc multiples et indispensables si nous voulons faire face au dérèglement climatique.

Au-delà d'une volonté collective, il faut évidemment des moyens pour assumer nos ambitions. La renaturation d'un sol artificialisé peut coûter cher. Selon France stratégie, la dépollution, désimperméabilisation et construction d'un technosol coûte de 95 à 390 euros le m², sans compter les coûts éventuels de déconstruction.

Il convient donc, par cet amendement, d'augmenter les sommes déjà débloquées pour soutenir la renaturation afin d'être à la hauteur des enjeux. Avec le retour de la nature, c'est un quotidien que l'on améliore et c'est plusieurs milliards d'euros de dépenses que l'on peut éviter. C'est un véritable investissement pour l'avenir.

Cet amendement permet donc le transfert de 150 millions d'euros en AE et CP de l'action 02 "Accompagnement transition énergétique" du programme 174 "Énergie, climat et après-mines" vers l'action 02 "Adaptation des territoires au changement climatique" du programme 380 "Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires"